



LE LIEN COMMUNAL

VENDRENNES

novembre 2014 – n°133

CHANGEMENT DE MODE DE DIFFUSION DU BULLETIN MUNICIPAL

Ce bulletin est le dernier bulletin mensuel au format « papier » distribué systématiquement dans les boîtes aux lettres (hors bulletin spécial de janvier 2015)

Dans un souci de protection de l'environnement et d'économies, considérant qu'un nombre important de foyers est équipé d'Internet, il a été décidé de cesser la distribution systématique du bulletin papier dans chaque boîte aux lettres.

Le bulletin mensuel sera, en 2015, consultable et téléchargeable sur le site internet de la mairie : www.vendrennes.com. Les personnes qui souhaitent être averties par mail, chaque mois, de la parution du bulletin sur internet, peuvent adresser leur adresse mèl à accueil.mairie.vendrennes@orange.fr

Toutefois, les personnes qui souhaitent continuer à le recevoir dans leur boîte aux lettres devront se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie (tél.02.51.66.08.22).

N'hésitez pas à nous demander la version papier du « Lien Communal » comme précédemment.



Compte rendu du Conseil Municipal

Toutes les décisions du Conseil Municipal font l'objet d'un affichage au tableau de la Mairie.

Le Conseil Municipal est ouvert à tous, sans droit d'intervention.

L'ordre du jour et le compte-rendu du Conseil Municipal sont diffusés, également, sur le site internet de la commune : www.vendrennes.com

SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2014

1 – Présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le PCS a pour but de recenser les risques existants sur le territoire communal, de planifier les actions mises en œuvre en cas d'évènements

majeurs naturels, technologiques ou sanitaire, et de déterminer les moyens disponibles (communaux et privés) sur la commune. Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte,

l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Le PCS a été présenté en Préfecture le 10 juin dernier aux différents services susceptibles d'intervenir en cas de déclenchement du PCS : Préfecture, Pompiers, DDTM. Il a été approuvé par les différents services.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui recense les principaux risques présents sur la commune et les consignes de sécurité à suivre sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres avec le prochain bulletin.

2- Finalisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Un premier projet de PLU a été refusé par les services Préfectoraux en 2012. Depuis, le dossier était resté en attente. Le document d'urbanisme en vigueur actuellement (carte communale) ne correspond plus aux exigences actuelles suite à l'application en 2014 des lois ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) et LAAF (Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt). La reprise du PLU afin de le finaliser a donc été décidée. Vote à mains levées : 18 votants – 14 OUI – 4 ABSTENTIONS

3- Modification du zonage assainissement des villages de la Guierche et de la Girarderie

Dans le cadre des travaux de construction d'un réseau d'assainissement et d'une station d'épuration pour les villages de la Guierche, de la Girarderie (Vendrennes) et de la Brossière (St André), une révision du zonage assainissement des villages était nécessaire afin d'inclure dans l'assainissement collectif des parcelles qui n'avaient pas été classées lors de l'élaboration du zonage en 2002. Une enquête publique a donc eu lieu du 23 août au 22 septembre dernier. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la modification du zonage. Cette dernière est donc validée.

4- Assainissement rue de la Tendresse

Le réseau de la rue de la Tendresse est unitaire c'est-à-dire que les eaux usées et les eaux

pluviales sont récoltées dans le même réseau. De plus, le réseau de l'allée des Tilleuls est raccordé à celui de la rue du Champ de la Foire en passant sur des terrains privés. Les travaux envisagés consistent donc à mettre en place deux réseaux distincts rue de la Tendresse et éventuellement raccorder le réseau de l'allée des Tilleuls à celui de la Tendresse afin de supprimer les servitudes sur terrains privés. L'étude a été réalisée par la SAET, maître d'œuvre. Les travaux pourraient être faits en 2 tranches : une tranche ferme pour la rue de la Tendresse et une tranche conditionnelle pour l'allée des Tilleuls. Trois entreprises vont être consultées pour l'élaboration de devis. Vote à mains levées – 18 POUR

5-Location maison médicale place de l'église – forfait pour le paiement des charges mensuelles

Par délibération n°13/07-10-14, il a été décidé de louer une partie du local communal place de l'église, à une psychologue, moyennant un loyer mensuel de 250 €.

La totalité des locaux n'étant pas louée, les compteurs eau et électricité restent au nom de la commune. Aussi, un forfait mensuel de 50 € a été fixé en sus du loyer, pour le paiement des charges. Un réajustement sera réalisé en fin d'année au vu des factures réglées par la commune et des versements réalisés par la locataire. Vote à mains levées – 18 POUR

6- Organisation des bâtiments communaux

Suite à la visite des bâtiments communaux par les élus, une réflexion va être menée par les différentes commissions.

7- Convention avec GrDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur

Une convention de partenariat va être conclue avec GrDF, pour une durée de 20 ans, afin que les clients des fournisseurs de gaz puissent obtenir une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, et une facturation systématique sur index réels.

GrDF va mener une étude afin de choisir le site le mieux adapté pour l'installation de ces concentrateurs : l'église ou la salle de sports.
Vote à mains levées – 18 POUR

8- Remplacement d'un candélabre – rue des Chênes

La lanterne d'un candélabre de la rue est tombée. Le modèle installé n'existe plus. Il convient donc de remplacer l'intégralité du candélabre. La participation communale est de 70% du coût des travaux (soit 935 €), les 30% restants étant pris en charge par le SyDEV. L'assemblée générale du SyDEV aura lieu le 19/11 et une révision des pourcentages des subventions est envisagée. Le SyDEV pourrait participer à hauteur de 50%. Il est donc décidé de mettre ce dossier en attente des résultats de l'assemblée générale

9- Règlement chasse sur les terrains communaux

Une réglementation de la chasse sur les terrains communaux a été mise en place en 1993-1994 et reconduite depuis, dans le but de compléter l'action entreprise par la société de chasse, notamment en matière de repeuplement (perdrix, faisans, lièvres) et de destruction des nuisibles. La société de chasse locale n'applique pas les jours de chasse proposés par la Fédération Départementale mais propose des jours différents qui s'appliquent également aux non sociétaires. Ces derniers ayant fait part de leur souhait de voir appliquer les jours de chasse départementaux, un vote a eu lieu entre deux hypothèses :

- *Hypothèse 1* : Application du règlement de la Fédération Départementale qui autorise la chasse tous les jours sauf le mardi en période de chasse

- *Hypothèse 2* : Application du règlement de la société de chasse privée de Vendrennes qui autorise la chasse le dimanche + un autre jour variable par semaine

Résultats du vote : 1^{er} tour > hypothèse 1 : 6 voix – hypothèse 2 > 5 voix – Blanc : 7 voix

2^{ème} tour > hypothèse 1 : 5 voix – hypothèse 2 > 11 voix – Blanc : 2 voix

10- Création d'un poste d'adjoint technique au restaurant scolaire

Compte-tenu du nombre de rationnaires au restaurant scolaire, les professionnels assurant le service et la surveillance sont en sous-effectif. La personne mise à disposition par Familles Rurales effectue 1h45 par jour (service + ménage). A compter du 10 novembre prochain, son temps de travail va être réduit à 1h00/jour et une personne supplémentaire va être recrutée pour 1h00/jour également afin d'aider au service en salles. Afin de laisser le temps de procéder au recrutement, un contractuel va être recruté jusqu'aux vacances de Noël.

11- Tarifs municipaux 2015

Les tarifs municipaux 2015 ont été fixés à l'unanimité. Un chèque de caution de 500 € sera exigé pour chaque location.

12- Election d'un nouveau membre au CCAS

La conseillère municipale démissionnaire était membre du CCAS. Elle sera remplacée par Roselyne PHILIPART. Vote à mains levées : 18 POUR

13- Enquête publique – création d'un parc éolien sur la commune de Chauché.

La société "Ferme Eolienne Chauché" souhaite créer un parc éolien composé de 5 éoliennes et d'un poste de livraison. Une enquête publique est en cours. Vendrennes est incluse dans le périmètre de consultation. Aucune remarque particulière n'a été formulée sur le projet.

14- Composition des commissions communales

Suite à la démission d'une conseillère municipale et à l'arrivée de Didier CHAUVET au sein du conseil, la composition des commissions a été revue et approuvée à l'unanimité par un vote à mains levées.

COMMISSIONS MODIFIÉES :

COMMISSION PAYSAGE-ESPACE VERTS → Hervé JOBARD → Chrystelle ARNAUD → Maxime MASSON → Yvon BOUDEAU → Christian MAZO → Didier CHAUVET → Gérard GALLARD	COMMISSION URBANISME ET DEVELOPPEMENT → Roselyne PHLIPART → Thierry PINEAU → Damien CLAVIER → Chrystelle ARNAUD → Florence de Chabot → Didier CHAUVET → Gérard GALLARD → Manuella PARRAUD
COMMISSION VOIRIE ET ASSAINISSEMENT → Roselyne PHLIPART → Maxime MASSON → Thierry PINEAU → Hervé JOBARD → Yvon BOUDEAU → Didier CHAUVET → Gérard GALLARD → Patrice ROUSSELOT	COMMISSION TOURISME-PATRIMOINE-CULTURE → Christian MAZO → Maryse TOURNIER → Florence de CHABOT → Béatrice SIAUDEAU → Gérard GALLARD → Muriel DAVID
COMMISSION COMMUNICATION ET RELATIONNEL → Christian MAZO → Chrystelle ARNAUD → Damien CLAVIER → Maryse TOURNIER → Hervé JOBARD → Marie BELAUD → Muriel DAVID	

État civil

NAISSANCES

Raphaël MICHAUD
24 octobre

Adèle CHAUVET
1^{er} novembre

Jules BRIANCEAU
04 novembre



Infos mairie

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Afin de vous inscrire sur les listes électorales de Vendrennes, vous devez vous présenter en mairie, impérativement **avant le 31 décembre 2014**.

Tout demandeur doit faire preuve de sa nationalité, de son identité et de son attachement avec la commune en présentant une pièce d'identité et un justificatif de domicile récent (avis d'imposition, facture de gaz ou d'électricité...).

*A noter : les jeunes **ayant atteint l'âge de 18 ans** sont inscrits d'office. Les fichiers permettant cette inscription pouvant toutefois être incomplets, il est préférable de se renseigner auprès de la mairie pour vérifier son inscription.*

BORNE POUR PILES ET PETITES BATTERIES USAGÉES

Désormais, vous avez la possibilité de déposer vos piles et petites batteries usagées dans une borne installée dans le hall de la mairie.

PRÉVENTION CONTRE LE DÉMARCHAGE À DOMICILE

A l'approche des fêtes de fin d'année, la gendarmerie met en garde contre le démarchage à domicile de vendeurs de calendriers.

Bien souvent la vente n'est qu'un prétexte pour s'introduire dans le logement de la victime. Les malfaiteurs agissent souvent en binôme. Une fois à l'intérieur du domicile, ils détournent l'attention afin d'effectuer un repérage ou dérober des objets de valeur et des liquidités.

Certains se présentent comme des professionnels (agents EDF, ramoneurs, postiers, policiers, etc.).

La gendarmerie invite les seniors à la **plus grande vigilance** et à prendre quelques mesures de sûreté élémentaires :

- lorsqu'une personne se présente à la porte du domicile, il faut systématiquement utiliser l'entrebâilleur et le viseur optique, et exiger la présentation de sa carte professionnelle et de l'ordre de mission même si elle porte un uniforme.

- ne pas laisser entrer le ou les démarcheurs pour les empêcher de repérer les lieux.

- si le ou les démarcheurs se montrent insistant, menacer de faire appel à la gendarmerie,

En cas de démarchage à domicile abusif prévenez immédiatement la gendarmerie.

La sécurité étant l'affaire de tous, signalez tous comportements ou passages répétés vous paraissant suspects. A cet effet, contactez directement la brigade de gendarmerie la plus proche ou adressez-nous un mël à : prevention-ggd85@gendarmerie.interieur.gouv.fr



Entreprises de Vendrennes

Ouverture de votre CABINET DE BIEN-ÊTRE à Vendrennes !

- Massages (type relaxant, Lomi-Lomi, drainant, sur chaise, intuitif ou encore spécial femme enceinte)

- Soins énergétiques

- Shiatsu et Naturopathie.

Autant de manières de vous faire du bien, ainsi qu'à vos proches en leur offrant un chèque-cadeau !

Ophélie et Éric vous accueillent au 9 la Maquignerie à Vendrennes. Tel 0615801449 -

www.larbreetlasource.com



L'Arbre et la Source



Agenda

- ✓ **Samedi 29 novembre** : Réunion avec les habitants de La Guierche et de La Girarderie à la Verrière du Foyer Rural
- ✓ **Dimanche 7 décembre** : THÉLÉTHON : marche de 10 kms. Inscription à 14 h 00 au Foyer Rural
- ✓ **Dimanche 14 décembre** : Arbre de Noël des enfants de l'école organisé par l'OGEC au Foyer Rural
- ✓ **Mardi 16 décembre** : Bébés lecteurs à 9 h 15 à la bibliothèque
- ✓ **Dimanche 21 décembre** : manifestation organisée par le Comité des Fêtes Vendrennais au Foyer Rural
- ✓ **Mardi 23 décembre** : contes de Noël pour les 3-6 ans à 15 h 30 à la Bibliothèque
- ✓ **Dimanche 11 janvier 2015** : Vœux de la Municipalité à 11 h au Foyer Rural
- ✓ **Mercredi 14 janvier** : Assemblée Générale des AFN au Foyer Rural



Paroisse « St Jean lès Paillé »

CULTE

Accueil paroissial

12 rue du Champ de la Foire - VENDRENNES

Permanence le samedi de 10 h à 11 h par des laïques -

Tél : 02 51 42 62 31

Presbytère

4 rue abbé Béthuis - SAINT FULGENT – 02.51.42.62.31

<http://paroissestjeanlespaille.fr>

Vendrennes fait partie de la paroisse Saint Jean lès Paillé regroupant les communes de Bazoges-en-Pailers, Beaurepaire, Mesnard-la-Barotière, Saint André Goule d'Oie, Saint Fulgent et Vendrennes.

Trois prêtres sont au service de la paroisse. **Le presbytère** se situe 4 rue abbé Béthuis à **Saint Fulgent** (derrière l'église). C'est le lieu de résidence du curé, l'abbé Gérard Baty et de l'abbé Daniel Gautier, prêtre auxiliaire. L'abbé Joseph Roux, prêtre auxiliaire, réside à Beaurepaire.

Une permanence d'accueil est assurée à Vendrennes le samedi de 10h à 11h à **l'Accueil Paroissial, 12 rue du Champ de la Foire.**

Pour tout renseignement, s'adresser soit à l'Accueil Paroissial le samedi matin, soit au presbytère de Saint Fulgent (tél. 02 51 42 62 31).

Les horaires des messes dominicales sont affichés à la porte de l'église de Vendrennes.



Espace d'expression des listes

Comprenant le délai trop court, les listes se sont vu accorder un délai supplémentaire jusqu'au 18 novembre afin d'avoir le temps de proposer leur article. Nous n'avons pas reçu de réponse.

Liste « PARTAGEONS NOS VALEURS POUR VENDRENNES »

-Afin de rester dans une dynamique constructive et participative notre volonté est de continuer à nous exprimer dans cet espace d'expression.

-Le délai entre le dernier conseil municipal du jeudi 6 Novembre et la remise des textes demandée par la Majorité le 10 Novembre est court, il nous est impossible de pouvoir se réunir et se concerter....

Notre démarche de communication est essentielle dans notre équipe et pour l'ensemble des Vendrennaises et Vendrennais.

Alain Chenoir, Manuella Paraud, Patrice Rousselot et Muriel David.